

Édition de la Ligue nationale de propagande libérale.

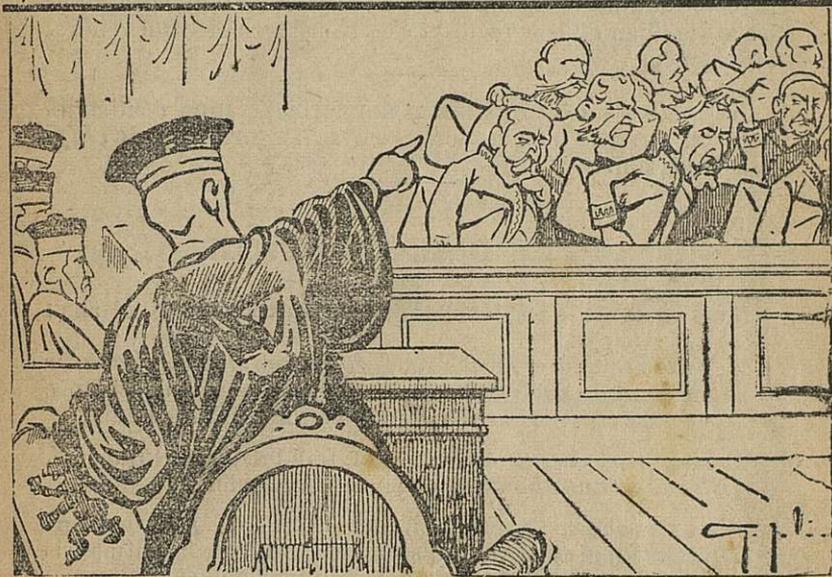
*Elect Report 1906*

# LES ACCUSÉS

PAR

G. RAHLENBECK,

DÉPUTÉ SUPPLÉANT DE NEUFCHATEAU-VIRTON.



S'adresser pour les commandes  
au Secrétariat de la Ligue nationale de propagande libérale  
42, rue Verbist, Bruxelles.

Le cent : 2 francs. PORT COMPRIS Le mille : 15 francs.

# LES ACCUSÉS

---

Voilà 22 ans que dure en Belgique la domination clérical ! Mais le moment est venu aujourd'hui de rendre ses comptes : ceux qui se disent si insolemment « nos maîtres » le savent et ils tremblent d'inquiétude !

---

C'est devant le jury de l'opinion publique que nous citons le ministère catholique et sa majorité à tout faire. Nous ferons le bilan de leur règne et c'est vous, lecteurs, qui rendrez la sentence.

---

Notre acte d'accusation sera bref ; il ne contiendra que *des faits* et nous les ferons suivre des *preuves et chiffres* à l'appui.

---

## ACTE D'ACCUSATION

Nous accusons le parti catholique au pouvoir depuis 22 ans :

1° D'avoir, par un vote unanime, *refusé même de discuter* la proposition de *suffrage universel* présentée et développée à la Chambre en 1904 par MM. Emile Féron et Hector Denis ;

2° D'aggraver encore le vote plural, frauduleux par lui-même, de *falsifications éhontées* des listes électorales ;

3° De laisser sans instruction aucune plus de *130,000 enfants en âge d'école*, par crainte que le peuple, ayant appris à penser par lui-même, s'affranchisse du joug de la Calotte ;

4° De vouloir, sous peine d'amende, interdire aux administrations communales de subsidier les *soupes scolaires*, œuvres qui distribuent aux enfants pauvres de nos écoles de la nourriture et des vêtements ;

5° D'avoir permis et favorisé l'*invasion noire de 30,000 religieux français*, alors qu'en 1900 nous avions déjà en Belgique *2,500 couvents* avec *38,000 fricards* ;

6° D'avoir frappé de droits élevés tout ce qui est nécessaire à la vie ; d'avoir *doublé les impôts de consommation et la dette publique* en laissant libres de tout impôt même les plus gros revenus !

7° D'avoir *désorganisé nos chemins de fer, exclu des emplois publics*, de la magistrature et du notariat tous ceux qui n'étaient pas des *cléricaux sieffés* ; désigné dans la minorité du conseil *plus de 100 bourgmestres catholiques* et *laissé sans bourgmestre* quantité d'autres communes faute d'avoir un clérical à nommer ;

8° De n'avoir fait en faveur des ouvriers que des *lois de façade* odieuses ou dérisoires ;

9° D'avoir *démoralisé et affaibli l'armée* et exposé ainsi le pays au pire danger : *l'invasion étrangère !*

10° D'avoir fait voter, à force de dégradants marchandages, malgré l'évidente volonté du pays, les *fortifications d'Anvers*, ruineuses et même dangereuses faute d'armée suffisante pour les défendre et barrer nos frontières.

**Ce sont là autant de crimes politiques** dont un seul suffirait à amener, de la part du corps électoral, contre le gouvernement coupable la plus sévère *condamnation !*

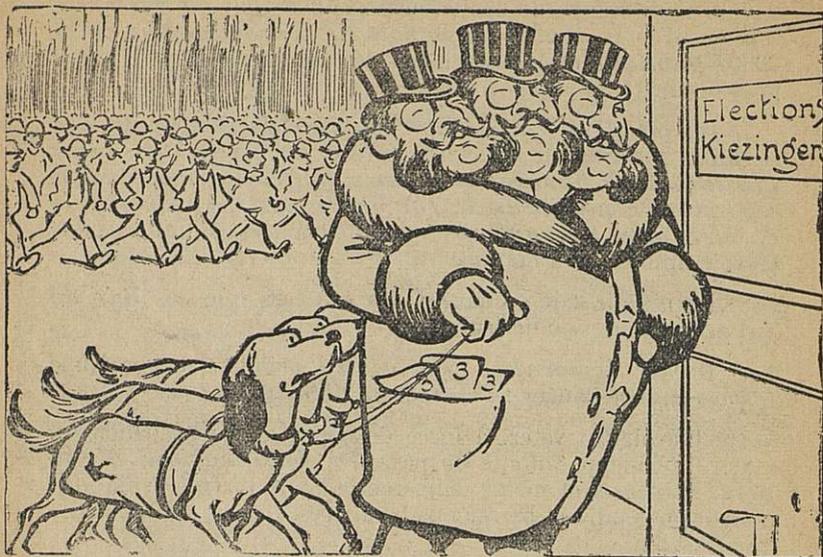
Bernés et trahis, bafoués et volés, les électeurs ont heureusement *cette arme souveraine* pour se défendre et se venger à la fois : le *bulletin de vote !* Ils savent maintenant ce qui leur reste à faire !

Quant aux preuves et aux chiffres que nous avons promis, les voici :

## I

### L'étranglement du suffrage universel.

Tous les Belges sont égaux devant la loi : c'est la Constitution qui le proclame solennellement (art. 6). Mais de quel droit alors les catholiques maintiennent-ils cette injustice flagrante qui donne à votre voisin, rien que parce qu'il est plus riche que vous, trois voix au lieu d'une — et même quatre pour les élections communales !



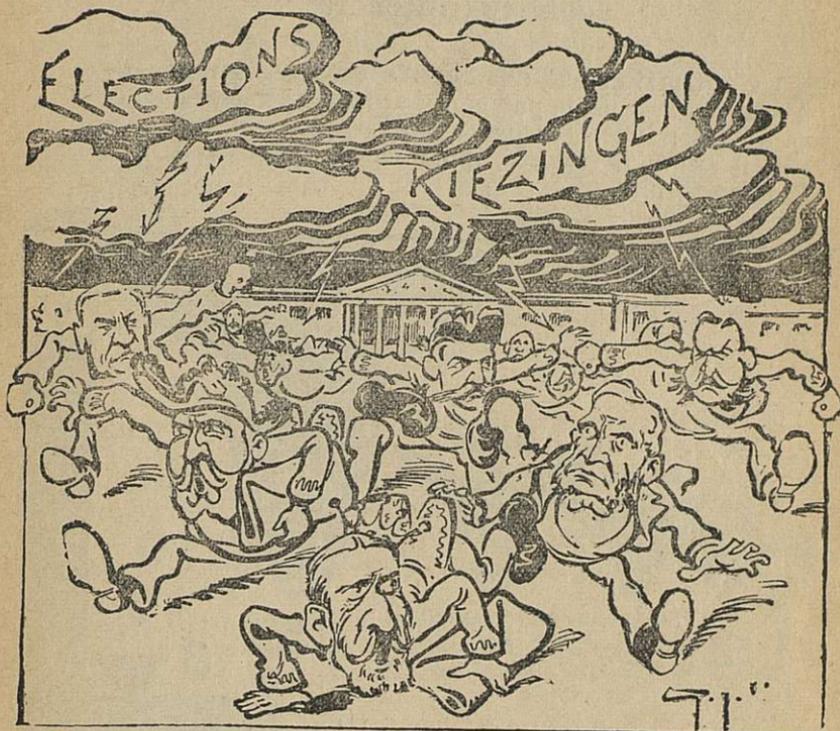
**En Belgique, les riches ont trois voix !**

Les libéraux unis aux socialistes ont proposé d'abolir ce privilège scandaleux, et le *ministère et sa majorité catholique ont étranglé la discussion* en refusant, le 5 mai 1904, par un vote de parti, jusqu'à la prise en considération du projet de loi ! Ils ont cru ce jour-là avoir enterré le suffrage universel, — mais c'est eux-mêmes, leur parti égoïste et autoritaire qu'ils auront tué par ce vote scandaleux !

Une falsification systématique des listes électorales a été au surplus organisée. C'est ainsi qu'à Bruxelles les cléricaux ont contesté la qualité d'électeurs à plus de mille libéraux dont les droits étaient cependant évidents, comptant bien que dans le nombre certains négligeraient de se défendre et se verraient ainsi rayés comme électeurs ou privés du nombre de voix auquel ils ont droit. Exemple : M. Eug. Robert, ancien député progressiste, membre du barreau de Bruxelles depuis quarante ans, s'est vu contester sa qualité d'avocat !

C'est comme si les libéraux contestaient le droit électoral de M. de Smet de Naeyer en disant : Les femmes ne sont pas électeurs et M. le ministre ne nous a jamais prouvé qu'il était un homme, au contraire : nous contestons son sexe !

**Ces infamies et ces fraudes** déshonorent un parti : elles le perdent au lieu de le sauver. Rien ne peut empêcher le succès grandissant des libéraux, car *dans tous les pays* les gouvernements cléricaux s'écroulent avec fracas.



### **La rafale libérale va souffler en Belgique!**

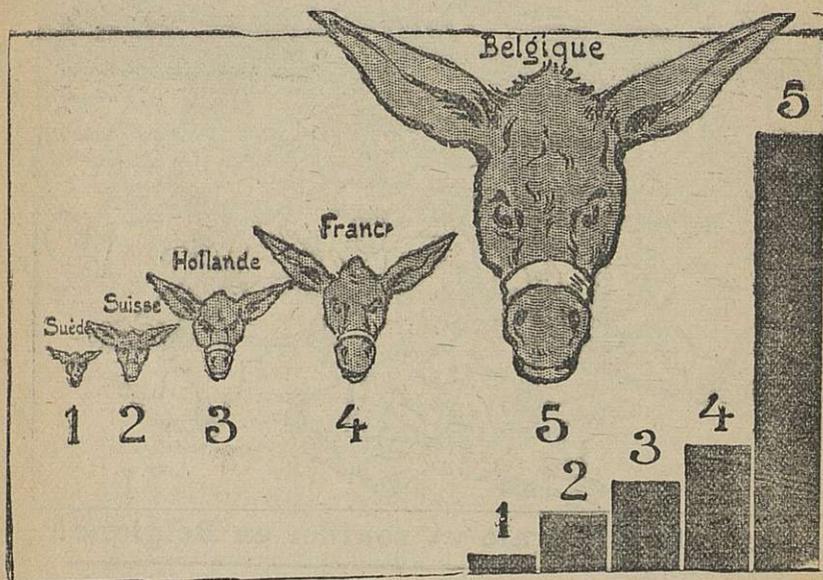
La rafale libérale a soufflé en Hollande, en France, en Angleterre; elle soufflera chez nous avec la même vigueur. Songez qu'aux dernières élections sénatoriales de 1904 les libéraux gagnaient 20,000 voix rien qu'à Bruxelles et conquéraient d'un seul coup à la Chambre neuf sièges nouveaux.

Aujourd'hui dix sièges conquis seulement sur 83 qui sont à pouvoir assureraient le renversement du ministère, si fortement ébranlé déjà il y a deux ans. Qui oserait dire que c'est chose impossible!

II

## L'enseignement public détruit, les soupes scolaires interdites!

La situation est effrayante en Belgique, au point de vue de l'instruction publique. Sur 12,800 jeunes gens appelés au service militaire en 1903, il y en avait seulement 6,980, soit à peine la moitié, qui savaient convenablement lire, écrire et calculer.



### Le thermomètre de l'ignorance en Europe.

Sur 1,000 miliciens, il y a : en Allemagne, 0 illettré; en Suède, 1; en Suisse, 20; en Hollande, 36; en France, 49; en Belgique, 180 illettrés complets (1).

(1) Voir *Annales parlementaires*, 1904, p. 588.

**Qui en est responsable** si ce n'est notre abominable gouvernement clérical, le seul d'Europe, comme s'exprime M. Michel Bréal, qui conspire contre son propre enseignement!

---

**800 écoles communales**, 1,225 cours d'adultes et 14 écoles normales sur 27 furent supprimées en une seule année: du 30 juin 1884 au 30 juin 1885. C'était le don de joyeuse entrée du gouvernement catholique, qui mit aussitôt sur le pavé 1,500 instituteurs et institutrices! (« *Qu'ils s'en aillent!* » s'écriait, triomphant, M. Woeste.)

Aujourd'hui, il y a en Belgique **275 communes** qui n'ont plus d'école communale du tout, et, de l'aveu de l'ex-ministre Schollaert lui-même (voir *Annales* du 30 avril 1897), **290,000 enfants** ne reçoivent pour ainsi dire aucune instruction sérieuse. **Plus de 130,000 enfants** (exactement 131,966) **ne fréquentent aucune école**, suivant les chiffres fournis, en 1900, par M. de Trooz lui-même. (Voir le rapport de M. H. SPEYER sur *La situation de l'enseignement primaire en Belgique*, page 55. Bruxelles, chez Lamberty, 1906.)

---

**L'argent de l'État va aux couvents.** — En effet, M. de Trooz paie tous les ans, de nos deniers à tous, 4 millions 342,000 francs aux écoles primaires adoptées; 3 millions aux écoles privées subsidiées; 2 millions aux écoles gardiennes, aux écoles normales épiscopales et aux inspections ecclésiastiques: soit **plus de 9 millions par an** pour une seule catégorie d'œuvres cléricales.

En 1885, il y avait **1,375 religieux** enseignant avec les subsides de l'État. Plus du tiers (38 p. c.) étaient sans diplôme! En 1901, ils étaient **4,389** (1); ils doivent être **10,000** à l'heure actuelle!

---

**Le Roi lui-même** s'est ému de cette situation et, félicitant en septembre 1905 l'administration communale libérale de Mons de ce qu'elle faisait en faveur de l'enseignement populaire (où en serait la Belgique si dans la plupart des grandes communes les libéraux n'étaient pas restés les maîtres?), le Roi disait: « **Sans l'instruction, les Belges cesseront d'occuper la place qui leur revient dans le monde!** »

---

(1) Voir discours au Sénat de M. Decoster *Annales* du 25 février 1904).

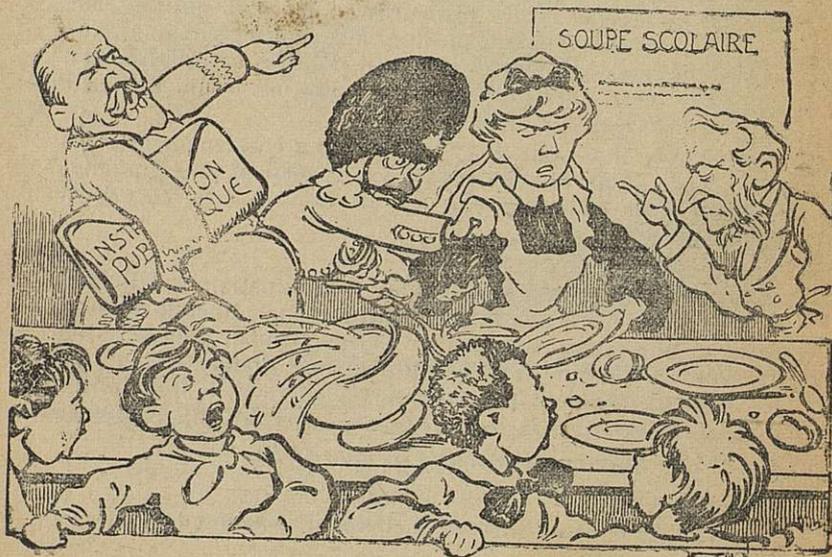
**L'instruction obligatoire, voilà le remède**, remède adopté du reste dès longtemps par la France, l'Allemagne, la Hollande : tous les pays qui nous entourent et qui leur doivent, pour une grande partie, leur puissance et leur bien-être croissant!

**L'avènement au pouvoir des libéraux** ce sera « l'école pour tous », la certitude pour nos enfants de pouvoir à l'avance gagner bien plus facilement leur vie qu'aujourd'hui, car *les salaires de famine* sont inconnus dans les pays instruits et par conséquent prospères.

**Le pays veut-il l'instruction obligatoire?** Sait-on par combien de personnes la pétition mise en mouvement par la « Ligue de l'Enseignement » est signée déjà? Par plus de 200,000! Jamais un mouvement pareil ne s'est vu en Belgique?

**Les distributions gratuites de soupe** et de vêtements aux écoliers pauvres sont de la plus évidente nécessité, car comment un enfant qui a faim et froid peut-il retenir quelque chose des leçons qu'on lui fait?

### Le projet de loi Woeste-De Trooz.



**Affameurs d'enfants**, les cléricaux s'efforcent aujourd'hui de tuer ces œuvres fondées par les libéraux.

Un projet de loi signé par M. Woeste, et qui sera sans doute déjà voté à l'heure où paraîtront ces lignes, interdit aux administrations communales d'organiser ou de subsidier toute distribution de soupe ou de vêtement!

---

Pour assurer cette défense barbare destinée à faire plus de tort encore aux écoles communales, quelqu'un est allé jusqu'à proposer des peines d'amende pour le bourgmestre ou le conseiller communal qui, par esprit d'humanité, négligerait d'en tenir compte. Et sait-on qui est ce « quelqu'un » capable de traduire en correctionnelle, s'il revenait sur la terre, Jésus-Christ lui-même, ordonnant de « laisser venir à lui les petits enfants », sait-on le nom de cet ennemi féroce des écoles publiques, plus fanatique encore que M. Woeste lui-même? C'est *M. De Troos, ministre de l'instruction publique.*

---

### III

## L'invasion noire ou les « Oiseaux qui viennent de France ».

Un discours qu'il faut lire aux *Annales*, c'est celui qu'a fait à la Chambre, le 17 mars 1903, M. Crombez, député de Tournai. Documents officiels en mains, M. Crombez prouve que le 15 janvier 1902, il y avait déjà en France 3,224 couvents qui refusant de se soumettre à la loi de leur pays, s'étaient d'eux-mêmes déclarés dissous; 13,000 autres sollicitaient l'autorisation de rester ouverts!

A ne prendre que les 3,224 couvents supprimés dès le début, cela faisait 38,628 religieux quittant la France : pas un de plus, pas un de moins !

Où s'est abattu ce vol d'oiseaux noirs ? Quelques-uns, les Chartreux par exemple, sont allés en Espagne, quelques autres en Suisse ou en Portugal, mais *l'immense majorité s'est dirigée vers la Belgique* : nous en sommes inondés!

**Les châteaux et les terrains** achetés par les moines ou les religieuses venus de France, qui peut en dire le nombre? Il y en a partout, dans toutes nos provinces, à Péruwelz, à Engbien, à Feluy, à Izel, à Tournai, à Haversin, à Antoing, à Renaix, à Brasschaet, dans cent autres localités les congrégations françaises ont acheté ou loué d'immenses propriétés.

---

**Pouvons-nous supporter** cet accroissement formidable de couvents? Que l'on voie plutôt ces chiffres, qui sont incontestables, étant empruntés à l'*Annuaire statistique de Belgique*, publié par le ministère de l'intérieur lui-même :

En 1846, date du premier recensement général, nous avons en Belgique **779 couvents** et **11,968 religieux** des deux sexes.

En 1900, le dernier recensement révélait l'existence de **37 905 religieux** de toute robe et de tout poil, répartis en **2,500 couvents**.

Or, du propre et tout récent *aven du Gaulois*, journal catholique de Paris, CES NOMBRES AURONT DOUBLE lorsque l'installation chez nous des congrégations françaises sera parachevée! Nous avons donc ou allons avoir d'ici quelques mois en Belgique **5,000 couvents** et **75,000 religieux!**

---

**Pourquoi est-ce pour nous** tous un danger et une menace que cet accroissement formidable de la mainmorte?

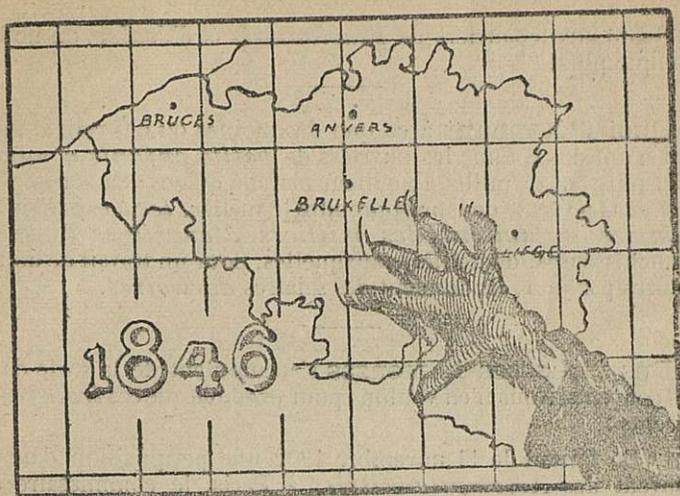
---

**D'abord, les couvents ruinent les familles**, ils captent les héritages des vieux bigots (preuve : le procès De Buck) et ne rendent jamais la fortune des religieux morts au couvent, dépouillant ainsi les héritiers naturels (voir les cas cités par M. Procès, dans son discours du 18 juillet 1904 au conseil provincial de Namur).

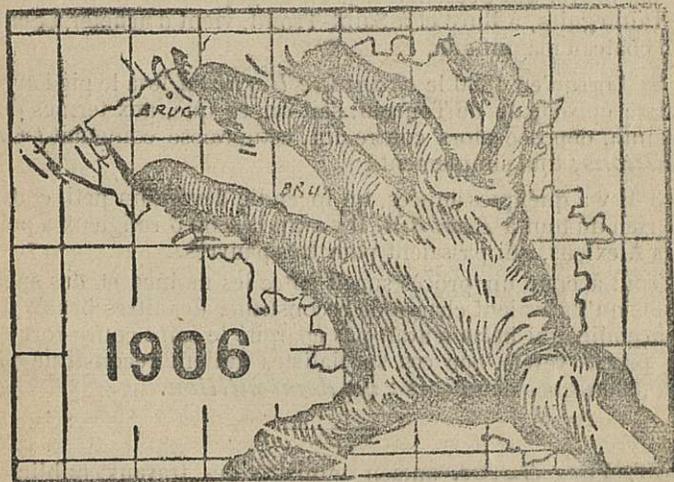
Ce sont des virtuoses du « Scherreweg »!

---

**Ensuite ils font aux ouvriers et ouvrières une concurrence mortelle**, car ils font de tout, les couvents, les français spécialement. Les Salésiens ont des ateliers de cordonnerie, les Trappistes sont brasseurs, les Bénédictins distillateurs. Parmi les congrégations expulsées de France, nous trouvons des exploitants d'imprimerie, de scieries mécaniques, de menuiseries, de briqueteries, des fabricants de fleurs artificielles, des relieurs, des émailleurs, des tailleurs, des bouchers, **239 ateliers de lingerie, 42 blanchisseries et buanderies!**



1846	Nombre des couvents . . . . .	779
	Nombre des religieux . . . . .	11,968
	Richesses des couvents belges.	100 millions.



1906	Nombre des couvents . . . . .	5,000
	Nombre des religieux . . . . .	75,000
	Richesses des couvents belges.	3 milliards

Quant aux tenanciers de *pensionnats* et d'*écoles*, on ne les compte plus!

---

**Quoi d'étonnant** à ce que des moines ou des religieuses, qui n'ont pas comme les ouvriers de *petits enfants à nourrir*, puissent travailler à meilleur marché qu'eux. Sans compter que sous prétexte de leur apprendre le métier, *les couvents de femmes exploitent des milliers d'ouvrières* lingères, blanchisseuses, dentellières auxquelles, pour un travail de douze heures par jour, ils donnent des salaires *dérisoires*.

---

**Des richesses immenses** s'accablent de la sorte dans les couvents. Nous n'en voulons pour exemple que ces *trois faits* récents :

1<sup>o</sup> En faisant le 11 novembre 1902 une perquisition dans le couvent des *Assomptionnistes*, à Paris, le commissaire de police trouva, dans la cellule de l'économe, 1,500,000 francs en or et en billets de banque et 400,000 francs en titres, *total 1,900,000 francs*. Et ce n'était là, on l'a su depuis, qu'une partie minime de leur trésor de guerre!

Cet ordre, qui possédait déjà en Belgique trois vastes couvents à Taintegnies, à Bure et à Saint-Trond, vient d'acheter à Seneffe un château magnifique.

2<sup>o</sup> Lorsqu'en 1880 le *chanoine Bernard* leva le pied avec la caisse épiscopale de Tournai, sait-on ce que, aux termes de la plainte, déposée alors contre lui, cette caisse contenait? *Cinq millions*; tout simplement!

3<sup>o</sup> Il y a quelques années, un incendie dévora un petit couvent de rien du tout à *Louvain*. Il y avait là 4 ou 5 religieux à peine, des Alexiens, qui passaient pour très pauvres.

Tout à coup un procès surgit entre les moines et des spécialistes qu'ils avaient chargé de reconstituer des titres brûlés dans l'incendie, qui hélas n'avait pas épargné le saint coffre-fort! Et, ce procès révéla que ces spécialistes avaient reconstitué pour 500,000 francs de valeurs : *un demi-million*.

---

*M. Yves Guyot*, ancien ministre des travaux publics de France, dans son livre *Le bilan social et politique de l'église* (Paris, 1902), évalue à *1 milliard 35 millions* la valeur des *immeubles* possédés par les couvents belges, avec leur matériel et mobilier. Mais ce chiffre ne comprend pas les

*valeurs mobilières* (actions, obligations, lots de villes, qui représentent beaucoup **PLUS DU DOUBLE** de ce chiffre. Nous sommes donc certainement en dessous de la réalité en évaluant à *trois milliards* la richesse actuelle des couvents en Belgique, richesse qui d'année en année s'accroît dans une mesure formidable.

**Tous les métiers sont menacés**, nous l'avons vu, par la concurrence des couvents. Aussi, un pays rongé par la main-morte est-il comme un arbre rongé par la vermine, il dépérit et meurt.

### Quelle ville de Belgique a le plus de couvents ?

C'est Bruges. Or, à Bruges, la misère est affreuse, *un cinquième* de la population vit du bureau de bienfaisance et ses ouvriers et ses ouvrières sont les plus mal payés du pays. A Tournai, à Louvain, à Namur, les couvents pullulent. Même dans la capitale, la tache noire grandit, s'élargit à vue d'œil et, s'il n'y est mis bon ordre, bientôt les travailleurs de tout le pays seront logés au même numéro que les Tournaisiens et les Brugeois !

**Voulez-vous empêcher la gangrène monacale** d'envahir notre pays tout entier, voulez-vous empêcher son appauvrissement et sa ruine fatale, **VOULEZ-VOUS EN UN MOT N'ÊTRE PAS MANGÉS ?** Un énergique coup de crayon en tête de la liste libérale et vous sauvez peut-être, par votre vote, la liberté de la Belgique et le pain de vos enfants !

## IV

### Les impôts et la dette publique doublés.

**Le total des impôts en 1884**, sous les libéraux, s'élevait à *155 millions* 824,000 francs. Aujourd'hui, ils sont de *252 millions* 420,000 francs.

**La dette publique a plus que doublé** : *1 milliard* 771 millions en 1884, *3 milliards* 498 millions en 1905 !

**Ce n'est pas les impôts directs** qu'ils ont augmentés. Pas si bêtes, car de cela l'électeur se fut aperçu de suite, à sa feuille de contributions !

**C'est par l'établissement de droits nouveaux ou l'augmentation de droits existants que les catholiques ont procédé.**

Il y a aujourd'hui des droits sur presque tout ce qui se mange et se boit : la bière, les vins en bouteilles, les farines, les conserves et sur tout ce dont l'ouvrier a besoin pour se vêtir : les confections, les merceries, les bonneteries.

En 1905, le ministère a élevé de 10 à 15 p.c. les droits d'entrée sur ces articles de première nécessité; quant à l'alcool, les droits, qui étaient de 64 francs à l'hectolitre il y a quelques années, sont aujourd'hui de 150 francs. Cet impôt sur le genièvre a lui tout seul a rapporté à M. de Smet de Naeyer, en 1905, la somme de 47 millions 374,000 francs (*Annales*, Sénat, 28 décembre 1905).

---

**Les impôts de consommation** en 1884, dernière année de régime libéral, s'élevaient à *55 millions* 200,000 francs, soit 10 fr. 20 c. par tête d'habitant. Pour 1906, le budget révèle le chiffre de *127 millions* 644,000 francs, soit 18 fr. 25 c. par tête d'habitant. Plus de 127 millions soutirés ainsi sou par sou à la poche des contribuables, qui paient, ô triomphe, sans s'en apercevoir autrement que par la cherté grandissante de la vie. Et c'est son fournisseur qu'alors on accuse d'être devenu plus cher, alors que le seul coupable, n'est-ce pas clair maintenant, c'est le gouvernement catholique!

---

**Par contre, les revenus** même les plus importants échappent à toute imposition. On peut avoir en Belgique 100,000 francs de revenu annuel, sans payer de ce chef un sou de contribution à l'État. Cette injustice est si criante que déjà, en 1894, M. de Smet de Naeyer avait annoncé un projet d'impôt sur les valeurs mobilières. *Mais il y a douze ans de cela*, et, comme sœur Anne, le contribuable ne voit toujours rien venir!

---

**Pourquoi les cléricaux** n'ont-ils jamais fait et *ne feront-ils jamais* une telle loi, imposant tous les citoyens en proportion réelle de leurs moyens?

Parce qu'en agissant ainsi, ils frapperaient les *plus riches*, ils atteindraient dans leurs coffres-forts la *finance*, la *noblesse*, les *couvents*! Or, ne vivant que grâce aux influences et à l'appui de ces gens-là, comment espérer qu'ils feront quoi que ce soit contre eux, fût-ce même la chose la plus juste et la plus nécessaire?

---

## Les lois de façade.

Quatre ennemis menacent particulièrement l'ouvrier : la maladie, l'accident du travail, l'invalidité (prématurée ou amenée par l'âge) et le chômage.

Qu'ont fait les cléricaux, depuis vingt-deux ans qu'ils sont au pouvoir, dans ce domaine où il était si urgent d'apporter un remède?

---

L'assurance contre les risques de maladie qui existe presque partout en Europe, le gouvernement n'a pas trouvé, depuis ce quart de siècle, une heure pour s'en occuper ! Dans l'entretemps 36 p. c., soit plus du tiers de nos ouvriers, souffrent tous les ans de maladies amenant une incapacité de travail qui n'est parfois que de quelques jours, mais qui se prolonge souvent aussi pendant des semaines. Qui prend soin, pendant ce temps, de la femme, des enfants de ce travailleur immobilisé dans un lit d'hôpital ? Personne, *la loi n'existe pas !*

Pour le chômage involontaire des caisses ont été fondées et donnent d'excellents résultats, notamment à Gand, à Bruxelles, à Molenbeek. Par qui ? Par le Gouvernement ? Ah bien oui ! par les administrations communales libérales de ces villes, car pour l'assurance contre le chômage, *la loi n'existe pas !*

---

Quant aux accidents du travail, la loi existe depuis le 24 décembre 1903. Seulement elle est mauvaise : d'abord, en ce qu'elle ne couvre pas les ouvriers de la petite industrie qui, si elle n'emploie pas de machines à vapeur, présente néanmoins des risques d'accidents extrêmement fréquents.

En second lieu, l'indemnité accordée est insuffisante : la moitié seulement du préjudice souffert est indemnisée et, en cas de mort, la veuve et les enfants ne reçoivent qu'une rente égale à 30 p. c., moins du tiers du salaire que gagnait la victime.

Enfin, les patrons, au lieu d'être, comme en Allemagne, groupés en mutualités professionnelles obligatoires qui organisent l'assurance à *prix coûtant*, sont, en fait, obligés de recourir à des sociétés d'assurances qui, préoccupées avant tout de gagner le plus d'argent possible, se font payer chèrement leur intermédiaire obligé. C'est, comme le disait M. Paul Janson à la Chambre, « une loi à refaire » (*Annales*, 1903, p. 1391) !

---

**Les pensions de vieillesse maintenant.** — Quelle dérision que ce secours, *cette aumône de 18 centimes par jour* qui n'est accordée qu'aux ouvriers âgés et **DANS LE BESOIN**, ce qui astreint ceux qui veulent l'obtenir aux plus humiliantes démarches !

---

**M. Warocqué, député libéral**, a déposé un projet de loi assurant aux vieux ouvriers, moyennant une répartition équitable entre l'État, les patrons et les ouvriers eux-mêmes, une pension annuelle de 360 francs, soit *1 franc par jour*. Au cas d'invalidité prématurée, cette rente serait servie sur-le-champ. Cette solution, qui se rapproche beaucoup de celle adoptée en Allemagne, est seule équitable et humaine.

---

**Le peuple veut son droit** et non de pitoyables aumônes. Ce droit, organisé par les assurances ouvrières telles qu'elles existent en Allemagne, en Autriche, en Suisse, *il l'aura si les libéraux sont appelés au pouvoir*, cette réforme de justice étant un des premiers articles de leur programme d'action. Et ainsi se trouvera, si non résolu, tout au moins énormément avancé ce problème poignant de l'amélioration du sort des classes laborieuses qui préoccupe à bon droit tant d'esprits.

---

## VI

### **Les fortifications d'Anvers et le remplacement militaire.**

**Un véritable coup de théâtre** que le dépôt, le 16 mai 1905, par le gouvernement, d'un projet agrandissant à la fois d'une façon considérable le port d'Anvers et entourant la ville d'un nouveau système, absolument formidable, de fortifications.

---

**Pour les travaux maritimes** tous les partis étaient dès longtemps d'accord sur leur nécessité urgente et les députés et sénateurs libéraux d'Anvers, notamment, n'avaient cessé de réclamer avec insistance une extension du port devenue indispensable.

---

**Mais la « Grande Coupure » ?** Ce projet, qui fait un lit nouveau à l'Escaut en coupant quelques-uns des coudes que fait

le fleuve (d'où le nom), a le double et colossal inconvénient de coûter 80 millions et d'être, de l'avis d'un grand nombre de gens compétents, d'une exécution extrêmement dangereuse. L'accès du port aux navires venant de la mer pourrait, en cas de non-réussite, qui est toujours à craindre dans des travaux de l'espèce, être compromis et cela, ce serait la mort d'Anvers et la ruine du commerce belge tout entier!

---

**L'inutilité de la « Grande Coupure »** est, d'autre part, évidente, car le bassin-canal avec darses transversales que prévoit en même temps le projet, donne à lui seul au port une extension suffisante au moins pour un siècle entier. Une opposition très justifiée se manifesta donc sur-le-champ, à la Chambre et dans le pays, contre cette partie du projet.

---

**Les fortifications nouvelles** excitèrent, et à très juste titre, une opposition plus forte encore.

On profita alors de l'occasion, toute trouvée, des fêtes nationales, et les ministres amenèrent le Roi à prononcer, à la fête patriotique du 21 juillet, un discours où il était pour ainsi dire ordonné aux Chambres de voter le projet de Smet de Naeyer sans y changer une ligne.

---

« **C'est à prendre ou à laisser!** répétait le ministre, si vous ne votez pas les forts et la Grande Coupure, vous n'aurez pas le canal-bassin, et Anvers restera ce qu'il est : un port que les grandes lignes de navigation menacent de désertir, ne trouvant plus à quai les espaces nécessaires pour charger et décharger. »

---

« **C'est un gaspillage** que ces travaux militaires; ils doivent coûter 100 millions et ils sont, *tout le monde le sait*, absolument inutiles », écrivait dans son rapport M. Delbeke, le député meetinguiste d'Anvers. Néanmoins, cet extraordinaire rapporteur fut le plus ardent défenseur à la Chambre de ce projet ruineux et inutile à son avis, car sans cela, expliquait-il, nous n'aurons pas à Anvers les travaux maritimes! C'était donc le régime de la « carte forcée », le système de la baguette que le gouvernement introduisait en Belgique!

---

**La servilité des députés cléricaux** devant une volonté royale ou même simplement ministérielle est légendaire, mais le pays s'émut, les cercles catholiques s'assemblèrent en grand

tumulte, et à Gand même, l'arrondissement qui l'élit, M. de Smet fut solennellement désavoué. Rien de plus terrible qu'un mouton qui devient enragé!

**La contrainte ayant échoué, on essaya la ruse.** Dans les couloirs de la Chambre, des marchandages s'engagèrent, on trafiqua d'un vote comme d'un sac de blé ou d'une balle de houblon. Ce n'était plus la Chambre, mais la bourse du mercredi! Il n'était plus question, vous pensez bien, du « bloc » à prendre ou à laisser tout entier. La « Grande Coupure » fut lâchée la première; on la renvoya à une « Grande Commission » (on sait ce que cela veut dire). Quant aux fortifications, la reculade fut plus piteuse encore.

**Les forts de Termonde**, déclarés indispensables par le projet, furent abandonnés; les forts de la rive gauche, reculés d'abord de 3 kilomètres, furent rapprochés de l'Escaut — tellement qu'ils tombèrent à l'eau! Quant aux plans, de jour en jour ils rétrécissaient : les fossés, les coupoles, les chemins de ronde, tout était en caoutchouc!

**Mais la grande enceinte subsista**, ce travail fantastique qui doit coûter 63 millions et faire d'Anvers un nouveau Port-Arthur! C'est là-dessus que la bataille finale s'engagea. Le gouvernement l'emporta à *5 voix de majorité* — un mercredi, naturellement!

**Qui vota pour?** Il importe que le pays le sache, car il importe que toutes les responsabilités, dont nous verrons tout à l'heure la gravité, soient nettement établies. Ce furent :

**Pour Bruxelles :** MM. Carton de Wiart, De Bontridder, De Coster, De Jaer, Nerinx, Renkin, Vanderlinden;

**Pour Anvers :** MM. Biart, Coremans, Delbeke, De Meester, De Winter, Segers, Vandebroeck et Van Reeth, auxquels se joignirent les trois députés éléricaux de *Turnhout* : MM. de Broqueville, Le Paige, Versteyleu;

**Pour Louvain :** MM. De Becker, Schollaert, de Trooz et Rosseeuw;

**Pour Nivelles :** MM. Brabant et Snoy;

**Pour Namur :** MM. Dohet et Petit;

**Pour Dinant-Philippeville :** MM. Cousot, d'Huart et Hubert;

**Pour le Luxembourg :** MM. Heynen, Henri Delvaux et van Limburg-Stirum;

*Pour le Hainaut* : MM. Drion, Levie et Pirmez (Charleroi), Harmignie (Mons), Gendebien (Thuin), Duquesne, Gracia et Hoyois (Tournai-Ath);

*Pour Liège, Verriers, Huy-Waremme* : MM. Dallengagne, Francotte, Polet, Borboux, Davignon, Pitsaer et G. Terwagne;

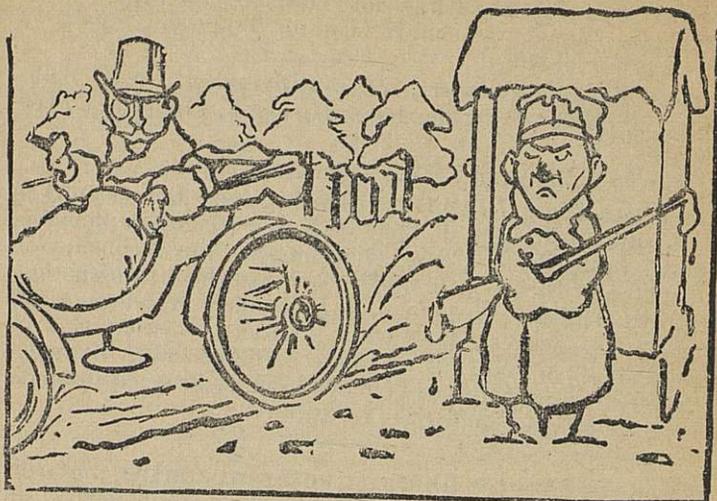
*Pour le Limbourg* : MM. Gielen et de Theux;

*Pour les deux Flandres* : MM. Begerem, Cooreman, Van Cleemputte, Verhaegen, de Smet de Naeyer (Gand), de Belhune, Woeste, De Saedeleer (Alost), Raemdonck, Van Naemen, Van Brussel (Saint-Nicolas), De Ghellinck d'Elseghe (Audenarde), De Bruyn, Thibaut (Termonde), De Brabandere, Ruzette et Visart de Bocarmé (Bruges), Buschaert, Liebaert, Reynaert et Tack (Courtrai), De Groot, Pil et Vanderheyde (Furnes, Dixmude-Ostende); Delbeke, Gillès de Péligny et Vander Bruggen (Roulers-Thielt), Colaert et Van Merris (Ypres).

Tous les députés libéraux votèrent contre, sauf trois députés d'Anvers (MM. Delvaux, Verheyen et Tonnelier), et un député wallon, M. Warocqué, et ils le firent par un scrupule peut-être exagéré d'honnêtes gens ne croyant pouvoir se dédire de la promesse faite au gouvernement à l'époque où celui-ci présentait le vote des fortifications comme condition absolue à l'octroi des travaux maritimes (on sait ce qu'était devenue, depuis, cette fière attitude!) Les motifs de l'opposition irréductible de tout le reste de la gauche libérale, ils furent exposés notamment dans les très beaux discours que prononcèrent à la Chambre les députés de Bruxelles, MM. P. Janson, Huysmans et Paul Hymans (*Annales* des 1<sup>er</sup>, 6 et 7 décembre 1905).

**Le projet est dangereux** : La place d'Anvers devenue l'une des plus vastes forteresses d'Europe, exige pour sa défense une armée de 67,000 hommes au moins; les forts de la Meuse en exigent 28,000. Total : 95,000 hommes. Que restera-t-il pour l'armée de campagne chargée de défendre nos frontières, d'empêcher ce désastre, le plus effroyable qui puisse nous atteindre : l'invasion des armées étrangères et la perte de notre indépendance?

Et c'est ici qu'apparaît le crime capital commis par notre exécrationnable gouvernement clérical. Dans un bas intérêt de classe, par le plus vil des motifs d'égoïsme, les catholiques se sont toujours opposés à l'abolition de cette honte, qui s'appelle *le tirage au sort et le remplacement militaire!*



**Tous les Belges sont égaux devant la loi!**

La loi militaire de 1902 a désorganisé et démoralisé notre armée! Nos officiers sont excellents et remplis de bonne volonté, mais comment ne seraient-ils pas découragés aujourd'hui où certaines compagnies ne comptent plus que quelques hommes, à tel point que lors des funérailles du Comte de Flandre on n'a même pas pu, avec toute la garnison de Bruxelles et plusieurs bataillons appelés d'autres villes, composer une escorte suffisante!

D'où vient cette lamentable situation? Un journal militaire allemand, certes bien indifférent à nos luttes entre libéraux et catholiques, le *Deutsches Offizierblatt*, écrivait récemment : « La Belgique, avec son organisation militaire actuelle de remplacement et de mercenaires, n'est pas capable de défendre ses frontières contre une invasion. L'effectif de paix n'est que de 42,800 hommes légalement, mais, de ce nombre, plus de la moitié sont en congé six mois par an, pour économiser la dépense de solde et de nourriture! »

Qui oserait dire que cela n'est pas vrai? Du devoir sacré qui, suivant nous, incombe à tout citoyen jeune et valide de défendre sa patrie, son foyer, sa famille en cas de danger, les cléricaux ont voulu faire un métier. Ils ont cherché des volon-

taires, payés un franc par jour. Seulement, comme l'entretien de ces mercenaires coûtait cher et que l'on n'osait, de peur des électeurs, augmenter le budget des dépenses militaires, l'on se rattrapa sur le dos des pauvres diables de miliciens tombés au sort et pas assez riches pour se payer comme les fils des gros bourgeois un remplaçant.

Ces miliciens, arrachés de leur travail pour être encasernés pendant deux ou trois ans, se virent subitement mis sur le pavé, renvoyés chez eux, sans solde bien entendu ! Impossible pour eux de trouver un travail sérieux, car du jour au lendemain ils peuvent être rappelés à la caserne. Et l'on vit alors ce *spectacle infamant* de soldats belges chassés, malgré eux, de la caserne par un gouvernement qui voulait économiser leur pauvre solde et leur maigre nourriture, s'adresser en mendians au bureau de bienfaisance pour éviter de crever de misère !

D'autre part, les effectifs réduits à moins de la moitié ne permettent plus d'instruction sérieuse, de manœuvres. Et les officiers, découragés, dirigent une armée qui n'a plus ni force, ni cohésion, ni confiance !

---

**La guerre a manqué d'éclater** cet hiver et bien des gens la redoutent encore pour un avenir prochain. Veut-on que ce jour-là notre armée, refoulée et battue, se réfugie sous Anvers, laissant tout le reste du pays en proie aux incendies et aux violences inséparables de toute invasion étrangère ?

---

**Nous ne sommes pas des militaristes forcenés**, au contraire : nous ne voulons pas du service à long terme comme en Allemagne ou en France, mais nous sommes Belges avant tout et nous voyons, dans le maintien de notre liberté et de notre indépendance, le premier et le plus précieux des biens ! Aussi voulons-nous réorganiser au plus tôt notre armée, la faire assez forte pour qu'elle soit capable de protéger notre frontière, au lieu de se terrer dans des casemates en abandonnant le pays à l'envahisseur !

---

**La défense de nos frontières est-elle possible ?** Certainement, car pour que notre neutralité soit respectée, il suffit que nous y ayons des troupes suffisantes pour que l'agresseur ait plus d'intérêt à nous laisser tranquilles en contournant nos frontières qu'à se mettre notre armée sur le dos en les franchissant. C'est ce qu'explique admirablement le général Ducarne, chef actuel de notre état-major, dans son mémoire à la commission mixte de 1902.



### **Notre frontière bien défendue sera respectée!**

Jeune, vaillante, vraiment nationale, notre armée ne le sera que lorsque nous aurons établi le service personnel, et nous aurons du même coup mis fin à la plus abominable injustice, celle qui permet aux riches de se racheter à prix d'argent et se reposer du soin de défendre nos foyers sur une armée de pauvres!

La réduction du temps de service ira de pair avec le service personnel : il est absurde de retenir deux et trois ans nos jeunes gens sous les armes, alors qu'il est prouvé, par expérience de nombreux autres pays, qu'une année suffit amplement dans ce but.

Enfin, ne croyez-vous pas que lorsque les neveux du nouvel archevêque de Malines lui-même et les fils du noble Quartier-Léopold devront servir dans les rangs, côte à côte avec les fils des plus pauvres ouvriers agricoles du Brabant ou de l'Ardenne, ne croyez-vous pas qu'alors la nourriture de nos soldats, les logements, tout le service militaire en un mot, s'améliorera, s'adouçira comme par miracle? Et ne sera-ce pas là grand profit pour tout le monde?

**Électeurs, réfléchissez!** A qui maintenant allez-vous donner votre vote? Tout ce que vous venez de lire est scrupuleusement *vrai* : vous avez pu vous en convaincre vous-mêmes, car nous n'avons rien dit que nous n'ayons fait suivre de chiffres et de preuves.

---

**Une seule voix** peut, sous le régime de la représentation proportionnelle, décider de l'attribution d'un siège à la Chambre et un siège de plus ou de moins peut décider du maintien au pouvoir ou du renversement du gouvernement qui nous opprime depuis vingt-deux ans!

---

**Si vous votez pour les catholiques**, vous dites « amen » à tout ce que ces gens ont fait et annoncent qu'ils vont faire encore, vous trouvez que tout cela est bien et que vous êtes content et satisfait!

En ce cas, vous ne voulez pas que l'égalité règne entre tous les Belges, puisque les catholiques ont étranglé le suffrage universel.

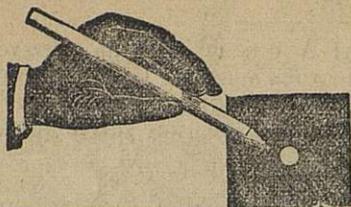
Vous trouvez très bien que 130,000 enfants soient privés d'instruction au risque de devenir des sans-travail ou des bandits, comme ces brutes ignorantes d'Hérinnes que la Cour d'assises vient de condamner à mort.

Vous approuvez aussi que le gouvernement catholique ait appelé et installé chez nous 30,000 moines et religieuses provenant de couvents non autorisés comme trop dangereux et qui viennent ici faire la concurrence à nos ouvriers, nos ouvrières et nos institutrices, qu'ils auront bientôt réduits à la misère.

Vous trouvez très bien enfin que l'on ait fait voter de force millions sur millions pour les fortifications d'Anvers, plus dangereuses qu'utiles dans l'état actuel, au lieu d'assurer la défense de nos frontières par une armée recrutée dans toutes les classes de la société et non seulement parmi les plus pauvres désignés par le sort!

---

**Si vous approuvez tout cela**, vous voterez pour les catholiques! Mais, si, réprouvant ces infamies et craignant légitimement *l'effroyable danger* qui résulterait pour la Belgique d'un nouveau bail avec le parti au pouvoir, vous estimez qu'il est temps, *rudement temps qu'il y ait du changement*, entrez dans l'isoloir, saisissez le crayon noir et votez, sans hésitation, en plein pour les libéraux! Et vous verrez que ce vote-là vous portera bonheur, à vous et au pays tout entier!



# Votez

## ainsi

1	<b>MM. Huysmans, Louis</b>	député sortant.
2	<b>Janson, Paul</b>	député sortant.
3	<b>Hymans, Paul</b>	député sortant.
4	<b>Féron, Emile</b>	député sortant.
5	<b>Lepage, Léon</b>	député sortant, échevin de l'instruction publ. de la ville de Bruxelles.
6	<b>Lemonnier, Maurice</b>	député sortant, échevin des Travaux publics de la ville de Bruxelles.
7	<b>Monville, Alfred</b>	conseiller provincial, député suppléant.
8	<b>Frick, Henri</b>	bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode, député suppléant.
9	<b>Wesenbéeck, Henri</b>	notaire à Koekelberg, ancien conseiller communal à Vilvorde.
10	<b>Oedenkoven, Fernand</b>	avocat à Saint-Gilles.
11	<b>Vliebergh, Louis</b>	conseiller communal et provincial à Molenbeek-Saint-Jean.
12	<b>Janson, Paul-Emile</b>	avocat à Ixelles.
13	<b>Knudsen, Paul</b>	ancien militaire, industriel à Forest.
14	<b>Vander Elst, Isidore</b>	ouvrier menuisier, vice-présid. de l'Union libér. ouvrière de Bruxelles.
15	<b>Richard, Ernest</b>	député permanent à Etterbeek.
16	<b>Moreau, Georges</b>	bourgmestre d'Anderlecht.
17	<b>Delleur, Jean-Henri</b>	bourgmestre de Watermael-Boitsfort.
18	<b>Maezele, François</b>	ouvrier sculpteur, memb. comité Concorde lib. ouvrière de Bruxelles.
19	<b>Wouters, Charles</b>	ingénieur à Elewyt.
20	<b>Fuérison, Ernest</b>	bourgmestre de Steenoekerzeel, conseiller provincial.
21	<b>Crick, Maurice</b>	candidat notaire à Assche.

### CANDIDATS SUPPLÉANTS

1	<b>MM. Cocq, Fernand</b>	échevin de l'instruction publique à Ixelles.
2	<b>Wesenbéeck, Henri</b>	notaire à Koekelberg, ancien conseiller communal à Vilvorde.
3	<b>Dumont, Hermann</b>	avocat, président de l'Association libérale de Saint-Gilles.
4	<b>Vliebergh, Louis</b>	conseiller communal et provincial à Molenbeek-Saint-Jean.
5	<b>De Caluwé, Henri</b>	ouvrier emboutisseur; du P. O. L.
6	<b>Jeurissen, Jean</b>	ancien militaire, négociant à Schaerbeek.